

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

FINANCES

ORGANISATION D'UNE ETAPE DE LA COURSE CYCLISTE TOUR DE L'AVENIR – SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES VELO – 30 000 €

Afin de permettre l'organisation d'une étape du 58^{ème} Tour de l'Avenir à Thonon-les-Bains au mois d'août 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 30.000 € à l'Association Alpes Vélo.

La Commune pourrait ainsi accueillir pendant deux jours cette compétition sportive internationale pour une journée de repos, suivie le lendemain par le départ d'une étape.

Le Tour de l'Avenir, considéré comme le Tour de France des moins de 23 ans, est une compétition cycliste créée en 1961 par le journal l'Équipe et organisée par une société de son groupe, la société du Tour de France, devenue par la suite ASO (Amaury Sport Organisation).

Amaury Sport Organisation a confié, depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir à l'Association Alpes Vélo.

L'Association Alpes Vélo est l'opérateur technique et commercial du Tour de l'Avenir. Amaury Sport Organisation, organisateur du Tour de France, apporte ses moyens techniques et humains à la réalisation sportive de l'épreuve. Alpes Vélo organise également le Tour de l'Ain.

En considération du projet, sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 30.000 € à l'Association Alpes Vélo, pour l'organisation d'une étape du 58^{ème} Tour de l'Avenir à Thonon-Les-Bains.

----- Fin du document -----